

d'une loi. Or, il semble que la version française ne signifie pas la même chose que la version anglaise.

Cependant, si j'invoque le Règlement actuellement, ce n'est pas pour discuter de la syntaxe ou de la construction du texte français ou anglais. Je reconnais qu'il existe une différence entre les deux versions, et c'est pour cette raison qu'à mon avis, le député de Lotbinière a probablement raison d'invoquer le Règlement. Toutefois, j'estime que ce n'est peut-être pas le temps ou l'endroit de l'invoquer. Nous en sommes actuellement à l'étape de la deuxième lecture et cet exercice a pour but de déférer le projet de loi au comité compétent.

A mon avis, une d'intervention de ce genre devrait être faite au comité, où seront présents les conseillers juridiques du ministère. On pourra alors donner des éclaircissements sur l'interprétation du texte. De toute façon, aujourd'hui, il est certain que nous ne nous préparons pas à adopter le projet de loi dans son ensemble. D'autres aspects du bill peuvent probablement porter à discussion, mais je suis d'avis que ce genre de rappel au Règlement devrait être soumis au comité compétent.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, ce que vient de dire mon collègue est en substance ce que je voulais dire moi-même. Il est évident qu'il y a là erreur de traduction. Avant que je prenne la parole tantôt, un des députés ministériels m'avait dit qu'il se proposait, au cours des délibérations du comité, de saisir celui-ci du point soulevé par le député de Lotbinière. Qu'il soit dans l'ordre ou non de le faire, ce n'est peut-être pas la chose la plus importante. L'essentiel, à mon sens, c'est de faire la correction, car il s'agit d'une erreur de traduction non explicable.

• (3.10 p.m.)

[Traduction]

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, un seul mot au sujet du rappel au Règlement. Je crois qu'il se justifie, car toute la substance du bill se trouve mise en question. Le libellé des principales dispositions exécutoires ne se trouve peut-être pas touché, mais la différence entre les deux propositions que renferme le préambule est marquée dans la version française; j'approuve donc la décision d'examiner la question davantage. J'ajoute que je trouve réjouissant de voir des députés libéraux bondir pour prendre la parole, alors qu'ils peuvent le faire en toute sécurité, sans avoir à parler du bill.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) prend-il la parole sur la rappel au Règlement?

M. Orlikow: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Je signale, une fois de plus, que je réfléchirai avec plaisir en fin de semaine, sur le point du Règlement soulevé par le député.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques commentaires sur ce bill. Nous sommes au 16 janvier et le ministre dans son discours du 20 novembre s'était exprimé ainsi:

J'amorce le débat sur ce projet de loi avec une insistance particulière, conscient du fait que ce que nous allons décider ici même au cours des prochaines semaines touchera l'existence de chaque Canadien pour les décennies à venir. Nous devons agir, et agir immédiatement, en vue de reconstituer, de protéger et de mettre en valeur notre plus précieux héritage national, les eaux.

Cela se passait le 20 novembre. Le bill a ensuite disparu complètement et nous en avons été saisis de nouveau deux mois plus tard. Voilà qui prouve l'urgence dont parlait le ministre. Comme d'habitude, le ministre était en pleine forme et il nous a servi de tout, de la poésie à la philosophie...

L'hon. M. Greene: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. L'adoption du bill serait chose faite depuis longtemps si l'opposition n'avait pas perdu tant de temps à empêcher des mesures dont l'étude aurait pu se faire de façon plus rapide et plus efficace...

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas là un rappel au Règlement, et je voudrais dire au ministre...

Une voix: Il ne fait que polluer l'atmosphère.

M. Orlikow:... et au leader de la Chambre qui a exprimé son point de vue hors de cette enceinte sur les iniquités des députés de ce côté-ci qui gênent les travaux de la Chambre. Si la situation de député est un travail à plein temps, nous aurions dû rentrer peu après la fête du Travail plutôt que le 22 octobre. Nous avons perdu six semaines alors que nous aurions pu étudier des questions importantes. Nous n'avons pas besoin qu'un député ministériel vienne nous chapitrer là-dessus...

Des voix: Règlement!

M. Orlikow:... si des députés de l'autre côté crient «Règlement!» ils auraient dû protester lorsque le ministre parlait. Le ministre a fait un discours très éloquent et a expliqué pourquoi il nous faut agir dans le domaine de la pollution de l'eau. Aux pages 1048 et 1049 du hantsard, on voit résumées par lui les choses que ce bill permettra de réaliser, comment les différentes formes de gouvernement agiront,